

1 / RAPPORT DE PRESENTATION

LIVRET 1 Bis - Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

*Version pour le conseil syndical d'arrêt
du 19 décembre 2018*

plan@d ecovia
Planification & Développement Ingénieurs Conseil Environnement



SOMMAIRE

Introduction..... 4

CHAPITRE I - L'état du développement 5

I.1. Une dynamique démographique retrouvée 6

I.2. Des revenus un peu plus faibles que la moyenne départementale 7

I.3. Une économie de plus en plus liée à la dynamique démographique 8

I.4. Une polyactivité agricole 9

I.5. En synthèse 10

CHAPITRE II - L'état de l'aménagement..... 11

II.1. Une structuration urbaine à consolider 12

II.2. Un parc de logements dynamisé par le besoin en résidences principales, mais qui des trouve pénalisé par la vacance 13

II.3. Un réseau d'infrastructure déséquilibré 14

II.4. La consommation de l'espace 15

II.5. En synthèse 15

CHAPITRE III - L'état de l'environnement 17

III.1. Synthèse des thématiques de l'Etat initial de l'environnement 18

III.2. Scénario au fil de l'eau – si le SCoT n'existait pas 25

III.3. Récapitulatif des enjeux en fonction des leviers du SCoT 25

INTRODUCTION

Situé au sud du département de la Vienne dans l'arrondissement de Montmorillon, le territoire du SCoT Sud Vienne est, depuis le 1^{er} janvier 2017, composé de 95 communes regroupées au sein de 2 communautés de communes :

- Communauté de Communes Vienne et Gartempe (55 communes) ;
- Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (40 communes).

Avant le 1^{er} janvier 2017, Le territoire du SCoT était composé de 5 communautés de communes regroupées dans les pays du Civraisien et du Montmorillonnais :

- Communauté de Communes des pays Civraisien et Charlois ;
- Communauté de communes de la région de Couhé ;
- Communauté de communes du pays Gençéen ;
- Communauté de communes du Lussacois ;
- Communauté de communes du Montmorillonnais.

Le territoire Sud Vienne est bordé à l'Est par le Berry (Parc Naturel de la Brenne dans l'Indre, et le Pays de la Basse Marche en Haute-Vienne), au Nord, par le Chauvinois, le Pays de Lusignan, et Poitiers, à l'ouest par le Pays Mellois dans les Deux Sèvres, et au Sud par le Pays Ruffécois et le Confolentais situés en Charente.

La situation géographique

Le Sud Vienne est adossé aux premiers contreforts du Massif Central (ex-Limousin) dans sa partie est. L'Ouest constitue la bordure méridionale de l'ancienne province du Poitou.

Le territoire est traversé par plusieurs rivières, la Vienne, affluent majeur de la Loire, la Gartempe et le Clain, et même la Charente dont une boucle traverse la partie extrême sud-ouest du territoire.

Terre de passage, il marque aussi la séparation entre l'ouest, tourné vers Nantes et Tours, et le sud-ouest, tourné vers Bordeaux.

CHIFFRES CLÉS

Superficie : 2 891 km² (41% de la superficie du département de la Vienne)

Point culminant : 231 m

Population : 67 281 habitants en 2013 (soit 15% de la population du département de la Vienne)

Densité : 23 habitants / km² en 2013

Ménages : 30 500 foyers en 2013

Taille moyenne des ménages : 2,14 personnes / ménage en 2013

Emplois du territoire : 21 142 emplois en 2013

Nombre d'entreprises/établissements : 6 798 en 2013

Parc de logements : 41 436 logements

dont 74% de **résidences principales**

dont 13,5% de **logements vacants**

CHAPITRE I - L'ETAT DU DEVELOPPEMENT



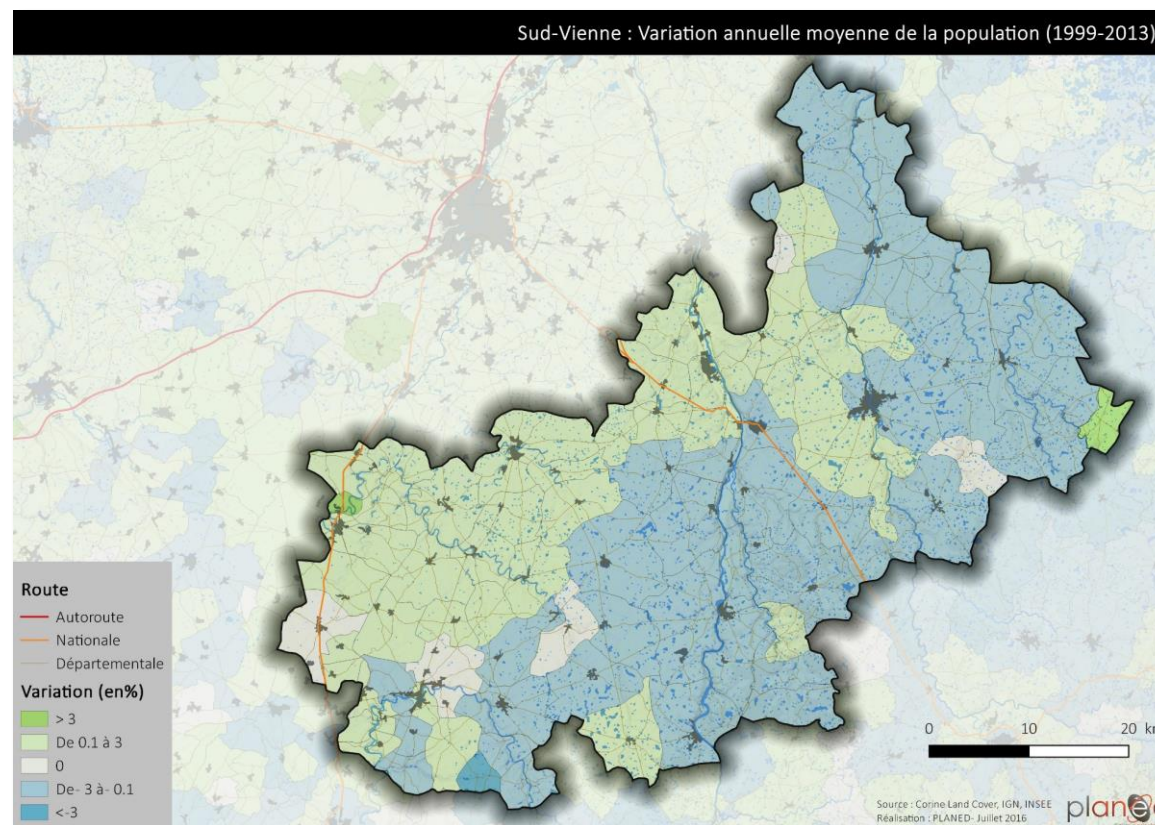
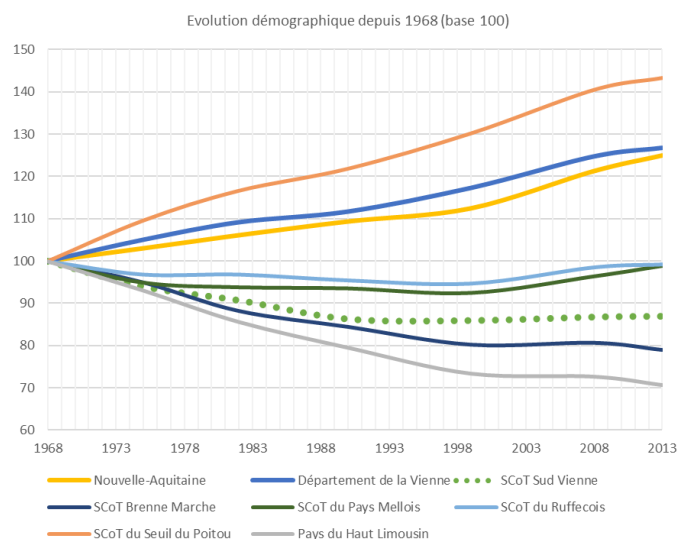
I.1. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE RETROUVEE

Sur le plan de la dynamique démographique qui témoigne de l'attractivité du territoire, qu'elle soit résidentielle ou économique, l'année 1990 a marqué une évolution importante.

Depuis 1968, le territoire a connu deux périodes d'évolution distinctes. Entre 1968 et 1990, celui-ci perd des habitants (autour de 5% pour chaque période intercensitaire) et depuis 1990, le territoire connaît une relative stabilité démographique (entre 66 758 et 67 281 habitants) avec de légères variations qui montre une évolution positive de son attractivité.

Elle se rapproche de celle des territoires voisins des SCoT du Ruffécois, du Pays Mellois, et de la Brenne.

Après 1999, cette différenciation territoriale s'accroît. La voie express RN10 a eu un impact positif sur le territoire traversé, alors qu'à l'est, la RN147 n'a pas entraîné un développement semblable du territoire.



L'une des explications à ce « redressement démographique à partir de 1990 s'explique en partie par la conjonction de deux phénomènes démographiques :

- Un solde migratoire positif depuis 1990, mais apparemment fragilisé depuis 2008.
- Un solde naturel négatif, mais qui s'améliore peu à peu depuis cette date.

Malgré cette croissance retrouvée, le Sud Vienne n'est pas épargné par le phénomène national du vieillissement, accentué dans le territoire rural par la difficulté à attirer des jeunes ménages d'actifs.

Simultanément au nombre de ménages, on observe la diminution de leur taille passant de 2,31 en 1999 à 2,14 personnes / ménage en 2013. Conséquence immédiate, on assiste à une croissance du nombre des ménages (donc du besoin en résidences principales) plus forte que la croissance démographique.

Ainsi, alors que la croissance de la population a été de +0,1% par an entre 1999 et 2013, la croissance correspondante du nombre de ménages a été de +0,5% par an sur la même période.

I.2. DES REVENUS UN PEU PLUS FAIBLES QUE LA MOYENNE DEPARTEMENTALE

Le montant moyen des salaires et traitements des habitants du territoire du SCoT Sud Vienne (20.312 euros en 2013 mesurés par foyers fiscaux) est inférieur de plus de 4.869€ (soit 18,5% d'écart) au revenu moyen perçu dans le Seuil du Poitou, très largement porté par Poitiers qui représente plus de 40% du nombre de foyers. L'écart est plus faible avec le niveau départemental même si le revenu moyen de celui-ci reste supérieur à celui du SCoT Sud Vienne.

La comparaison des retraites est relativement similaire. La moyenne du territoire, en 2013 de 18.455 euros, est 11,3% moins élevée que celle du Seuil du Poitou, et d'un peu plus de 7% que le département.

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Variation annuelle brute	-4 659	-2 552	-3 450	-266	+644	+145	+789
<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	-0,9%	-0,5%	-0,6%	0,0%	+0,1%	0,0%	+0,1%
Variation annuelle brute due au solde naturel	-923	-1 872	-2 883	-3 414	-3 117	-1 746	-4 863
<i>Taux de croissance annuel moyen du au solde naturel</i>	-0,2%	-0,4%	-0,5%	0,0%	-0,5%	0,0%	-0,6%
Variation annuelle brute due au solde migratoire	-3 736	-680	-567	+3 148	+3 761	+1 891	+5 652
<i>Taux de croissance annuel moyen du au solde migratoire</i>	-0,7%	-0,1%	-0,1%	0,0	+0,6%	0,0	+0,7%

Source : RP INSEE, 2013

I.3. UNE ECONOMIE DE PLUS EN PLUS LIEE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

I.3.1 UN TERRITOIRE RURAL DOTE D'UNE DYNAMIQUE D'EMPLOIS UN PEU FAIBLE

En 2013, l'INSEE recense 21.142 emplois sur le territoire. L'emploi du Sud Vienne a augmenté de 0,2% par rapport à 1999 (21.110 emplois) dans une dynamique différente de ses voisins et du département : celui-ci croît de +12,5% tandis que la croissance du SCoT Seuil du Poitou est de +15,5%. Les SCoT similaires du Ruffécois et du Mellois ont aussi connu un gain d'emplois sur la même période (respectivement +20% et +2,8%).

Le taux de chômage y est moins important que chez certains de ses voisins et représente 11,2 % des 15-64 ans, contre 12,2% pour la Vienne et jusqu'à 13,5% dans le Ruffécois.

Le classement des emplois par CSP confirme le statut rural du territoire avec une forte part d'agriculteurs (6%) et similaire aux territoires voisins du Mellois et Ruffécois. Dans ces trois territoires, on constate une plus forte présence des ouvriers. À l'inverse, le SCoT Seuil du Poitou est davantage porté par des emplois de cadres et de professions intermédiaires, tandis que la part d'employés est relativement comparable.

■ DES ACTIVITES PRESENTIELLES DOMINANTES

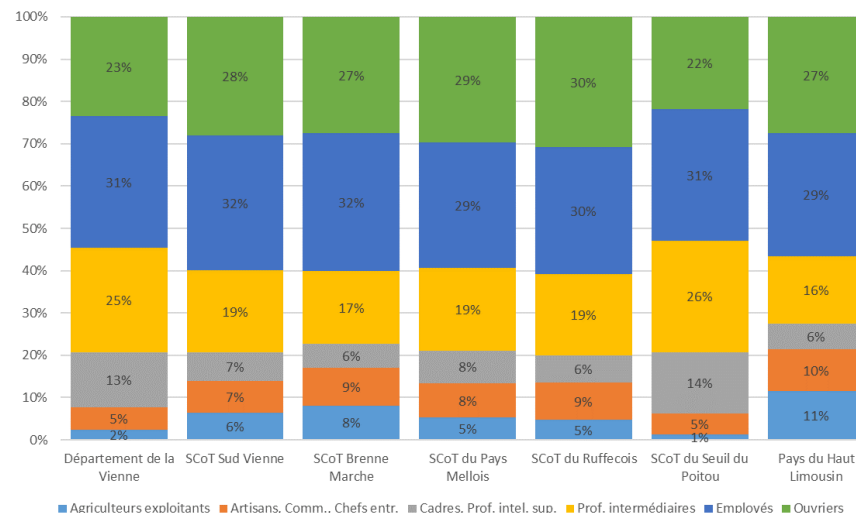
L'économie du territoire de Sud Vienne se transforme peu à peu : d'une économie majoritairement productive (non présenteielle¹), le territoire est passé petit à petit et de façon continue d'une économie dédiée en majorité à la satisfaction des besoins des ménages locaux.

Par exemple, les premiers secteurs employeurs sont la santé et l'action sociale. Secteur particulièrement dynamique, les activités de santé et d'action sociale ont gagné près de 130 emplois par an.

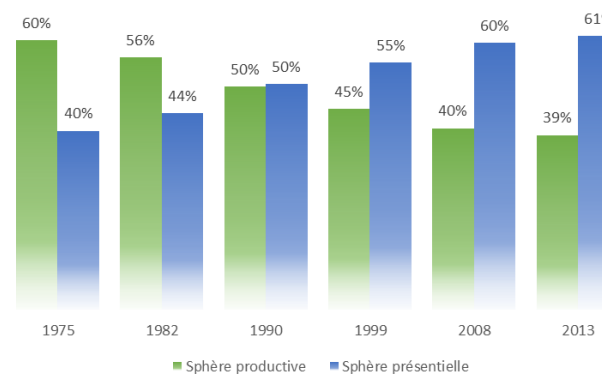
Le second secteur créateur d'emplois est celui des commerces, transports et services divers. Ce renforcement du caractère présenteielle de l'économie renforce encore plus l'importance de l'enjeu démographique.

¹ L'activité présenteielle (autrefois appelée résidentielle) est l'activité dont l'objet est la satisfaction des besoins la population locale

Part des actifs 15-64 ans par catégories socioprofessionnelles en 2013



Part des sphères économiques du SCoT Sud Vienne



I.4. UNE POLYACTIVITE AGRICOLE

Le territoire Sud Vienne compte 2 050 exploitations en 2010 qui représentent 8.6% de l'emploi Sud Vienne en 2011.

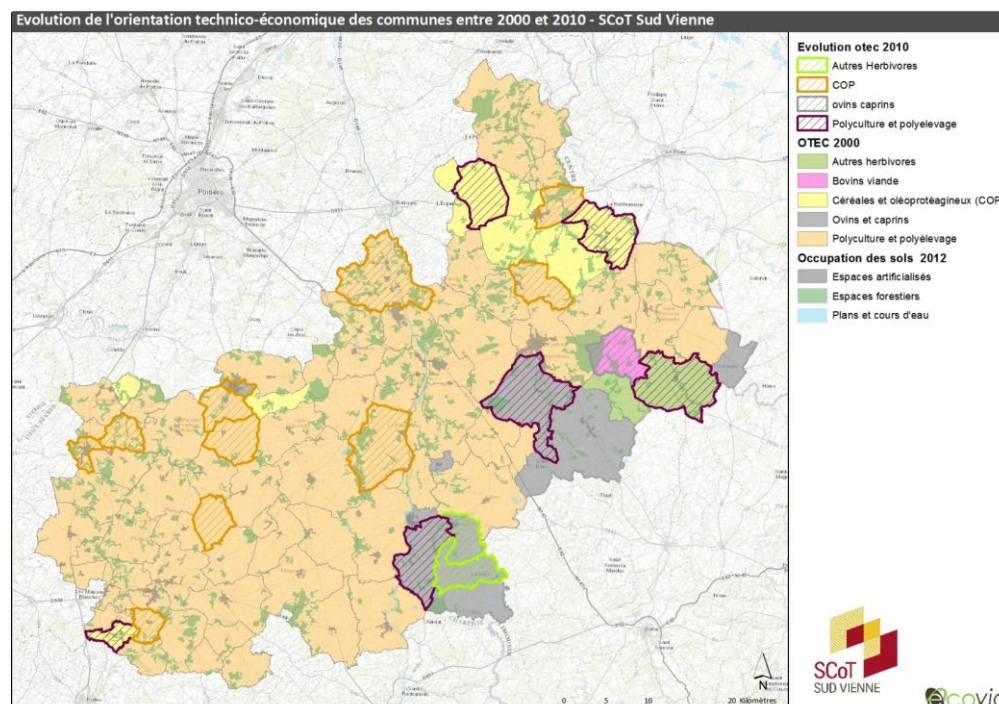
L'activité agricole dominante du territoire est la polyculture-polyélevage. Depuis 2000, le territoire évolue vers une diminution des cheptels avec des exploitations uniquement basées sur l'élevage qui se diversifient en polyculture élevage et une recrudescence des exploitations sans élevage (voir graphique ci-contre).

Le territoire est notamment valorisé par des appellations et labels de qualité Agneau de Poitou Charente (IGP), Beurre de Charentes Poitou (AOC/AOP), beurre des Charentes (AOC/AOP), Beurre des Deux-Sèvres (AOP/AOC) et Chabichou du Poitou (AOC/AOP). Des équipements de transformation sont présents comme des abattoirs (Montmorillon, Le Vigeant), foire et marché au cadran des Hérolles, etc.

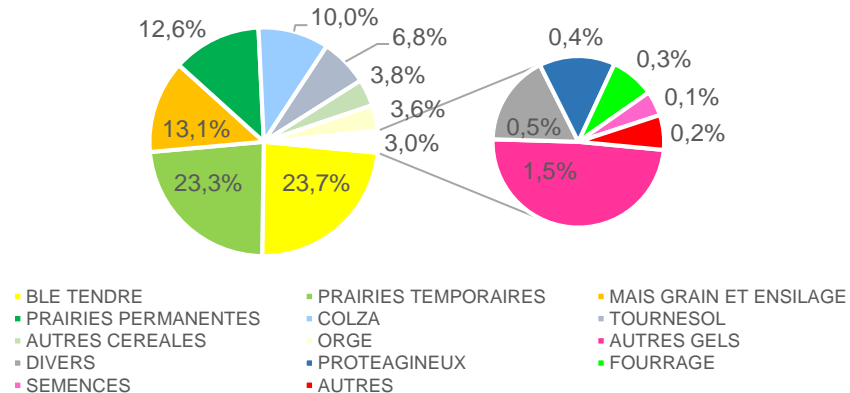
Depuis 2000, le territoire évolue vers une diminution des cheptels avec : des exploitations uniquement basées sur l'élevage qui se diversifient en polyculture élevage et un changement d'orientation des exploitations agricoles vers des modèles sans élevage (voir graphique ci-contre).

Le Civraisien en Poitou malgré de plus petites exploitations génère un chiffre d'affaires sur ses exploitations supérieures à l'ex-pays du Montmorillonnais.

Entre 2000 et 2010, 20 communes ont changé d'orientation technico-économique dominante. Onze sont passées en grandes cultures, deux en « autres herbivores », six en polyculture et polyélevage et une en ovins/caprins. Toutefois, si on somme les évolutions, l'OTEC en expansion est principalement la culture céréalière qui traduit un désengouement de l'élevage et une intensification de la culture du sol.



Surfaces des cultures de Sud Vienne en 2012



I.5. EN SYNTHÈSE

- Nouvelle croissance (légère) de la population depuis 1990, après une baisse continue entre 1968 et 1990 ;
- Une différence territoriale forte entre les dynamiques de l'ouest du territoire et l'est, imputable en partie à la différence de niveau des axes routiers ;
- Un solde migratoire intéressant depuis 1990, mais fragilisé depuis 2008, et qui ne permet pas de freiner le vieillissement de la population ;
- La diminution continue de la taille des ménages, qui induit une croissance des besoins en résidences principales bien supérieure à la croissance démographique globale correspondante ;
- Un niveau moyen des revenus moins élevé en Sud Vienne qu'au niveau départemental ;
- La dynamique d'emplois est plus faible en Sud Vienne qu'en moyenne dans le département de la Vienne ;
- L'activité économique est de moins en moins productive, de plus en plus présente ;
- Les secteurs d'activité de la santé, de l'action sociale et du commerce sont les plus dynamiques en termes de création d'emplois ;
- L'agriculture dominante et l'activité de polyélevage et polyculture, avec une tendance d'augmentation d'augmentation des cultures au détriment des cheptels ;
- La surface agricole se maintient à peu près et la problématique des reprises apparaît moins problématique ici qu'ailleurs ;
- Le territoire dispose d'infrastructures de valorisations locales

CHAPITRE II - L'ETAT DE L'AMENAGEMENT



L'aménagement de l'espace concerne a priori plusieurs objectifs :

- **Un objectif socio-économique structurel**, pour renforcer la capacité d'accueil de la population ;
- **Un objectif social avec la préservation du lien social** et intergénérationnel, en rapprochant les populations et plus précisément en organisant des structures urbaines fortes (quartiers, faubourgs, etc.) et la mixité (population, fonctions...) et ainsi maintenir la qualité du cadre de vie ;
- **Un objectif de qualité architecturale et urbaine** avec la qualité des espaces urbains, des entrées de bourgs et des greffes architecturales autour des noyaux historiques, et marquer une limite nette et qualitative entre espaces naturels et agricoles et espaces urbains ;
- **Un objectif spatial** avec la maîtrise de la consommation de l'espace (moins critique ici qu'ailleurs) afin de préserver les milieux naturels et les paysages, et l'organisation du territoire pour limiter les déplacements.

II.1. UNE STRUCTURATION URBAINE A CONSOLIDER

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour objet d'encadrer les politiques publiques en matière d'infrastructures (voirie, réseaux, Zones d'Activités Economiques (ZAE)) et de grands équipements, en matière de commerces et de services notamment.

Ainsi, le SCoT s'intéresse à l'armature urbaine correspondant à différents niveaux de polarités. Puis, il considère les interrelations entre ces polarités, c'est-à-dire d'une part les réseaux et d'autre part les échanges (les trafics).

Définie par rapport au nombre des emplois, par rapport au maillage des services, des commerces et des équipements (les fonctionnalités urbaines), l'armature urbaine a été définie par les élus dans le PADD de la façon suivante :

- **Un niveau 1 dit des pôles principaux** composé du pôle de Montmorillon / Saulgé, de Civray / Savigné /

Saint-Pierre-d'Exideuil et de Lussac-les-Châteaux / Civaux / Mazerolles ;

- **Un niveau 2 dit des pôles relais** composé de Gençay / Saint-Maurice-la-Clouère / Magné, de L'Isle-Jourdain / Le Vigeant, de Saint-Savin / Antigny / Saint-Germain, de Couhé / Châtillon et de Valdivienne ;
- **Un niveau 3 dit des pôles de proximité** composé des communes de Chaunay, Saint-Saviol, Charroux, Usson-du-Poitou, Availles-Limouzine, Verrières, Lathus-Saint-Rémy et La Trimouille.
- **Un niveau 4 dit des communes rurales** composé des 66 autres communes

La répartition de la population de 1999 à 2013 selon l'armature urbaine du PADD précédemment définie amène à ce constat :

- Les pôles principaux ont perdu 0,9 point d'importance en raison de la baisse de population de Montmorillon soit une perte totale de 381 habitants ;
- Les pôles relais ont gagné 635 habitants (part en progression de +0,7 point), dus en grande partie par Valdivienne, l'ensemble de Gençay et de Couhé ;
- Les pôles de proximité voient leur art s'effriter petit à petit (-156 habitants et -0,4 point), notamment par la perte de population des communes de Charroux et La Trimouille ;
- À l'inverse, les communes rurales voient leur démographie augmenter (+691 habitants et +0,6 point).

Niveau	1999	Part	2008	Part	2013	Part	Évolution 1999-2013
1 - Pôles principaux	16 813	25,3%	16 429	24,5%	16 432	24,4%	
2 - Pôles relais	12 070	18,2%	12 525	18,7%	12 705	18,9%	
3 - Pôles de proximité	8 723	13,1%	8 525	12,7%	8 567	12,7%	
4 - Communes rurales	28 886	43,4%	29 657	44,2%	29 577	44,0%	
TOTAL	66 492		67 136		67 281		

II.2. UN PARC DE LOGEMENTS DYNAMISÉ PAR LE BESOIN EN RÉSIDENCES PRINCIPALES, MAIS QUI DES TROUVE PENALISÉ PAR LA VACANCE

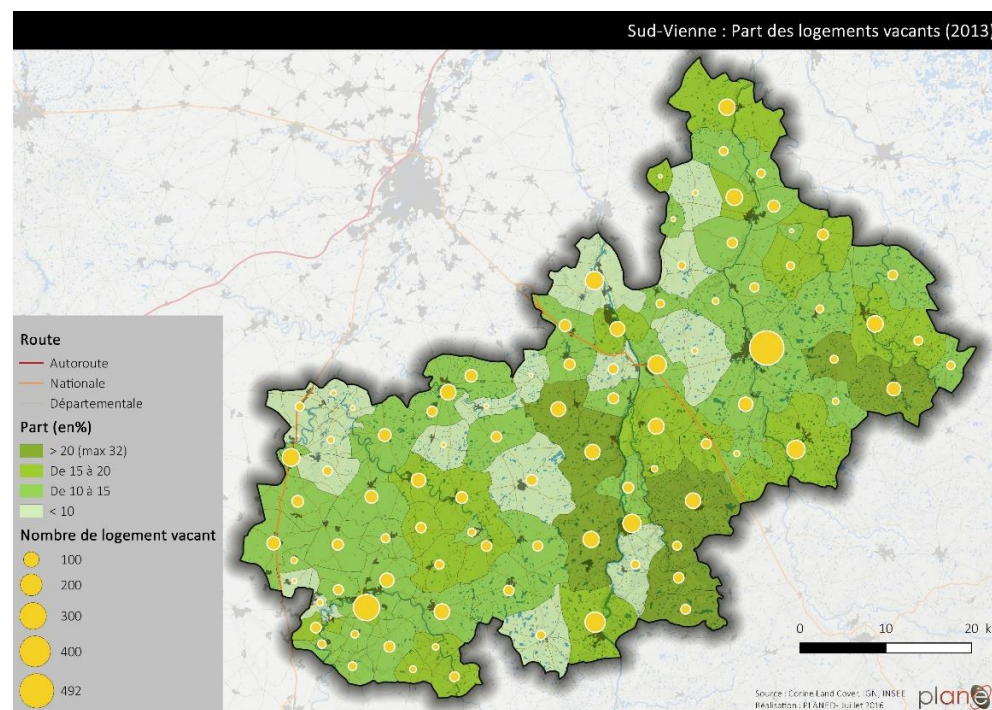
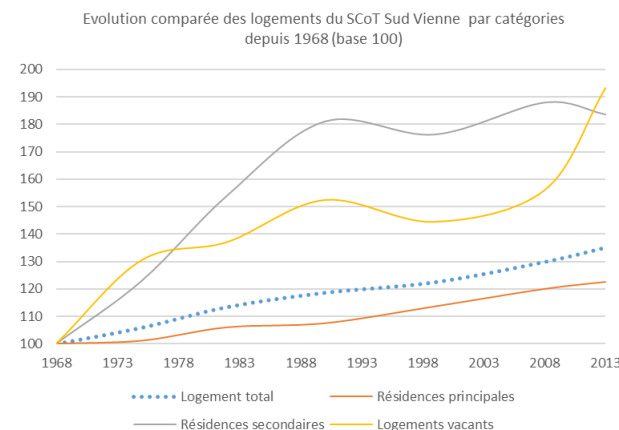
En raison d'un desserrement des ménages – la taille des ménages est passée de 2,31 personnes / ménage en 1999 à 2,14 personnes / ménage en 2013. L'évolution du nombre de ménages (donc du besoin en résidences principales) a été plus forte que la croissance démographique.

Ainsi, la croissance démographique de +1,2% observée sur la période 1999-2013 s'est accompagnée de la création de +7,9% du parc des résidences principales. Finalement, tenant d'une croissance du nombre des résidences secondaires, mais aussi d'une forte augmentation (+34%) des logements vacants (13,5% du parc en 2013), le parc global des logements a augmenté d'environ 10% sur la période 1999-2013.

La localisation des résidences secondaires s'explique en grande partie par une insuffisance de la pression démographique (on l'observe ainsi fonction de l'éloignement du pôle de Poitiers) et donc de la fonction de résidences principales, comme cela est évidemment également le cas pour les logements vacants.

D'une façon générale, le rythme de production de logement neuf est resté assez soutenu jusqu'en 2007, et ce malgré la crise de l'immobilier, avec comme spécificités liées en partie à la nature rurale du territoire :

- Une faible part de construction de logements collectifs (4% de l'effort de logement observé entre 2005 et 2014) ;
- Une faible part des logements locatifs (22,2% des résidences principales) en baisse depuis 2008 ;
- Une faible part de logements sociaux (1 410 logements en 2014 soit 3,7% du parc).



II.3. UN RESEAU D'INFRASTRUCTURE DESEQUILIBRE

L'essentiel des déplacements est réalisé par routes et sur ce plan, le territoire Sud Vienne est marqué par un fort déséquilibre d'équipement entre l'ouest, bien desservi par la RN10 et l'Est traversé par la RN147.

Les dynamiques démographiques observées, voire les dynamiques économiques illustrent les différences de qualité d'accessibilité et de desserte entre d'une part les communes du fuseau Ouest (N10) et celles du secteur est dont en plus Montmorillon est excentrée.

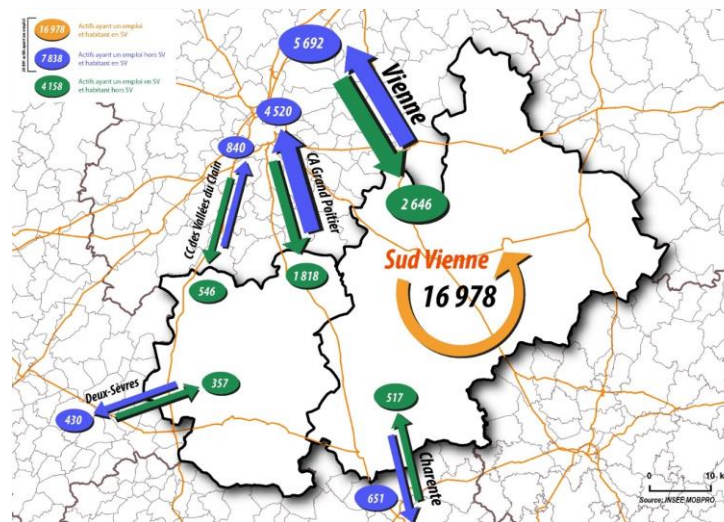
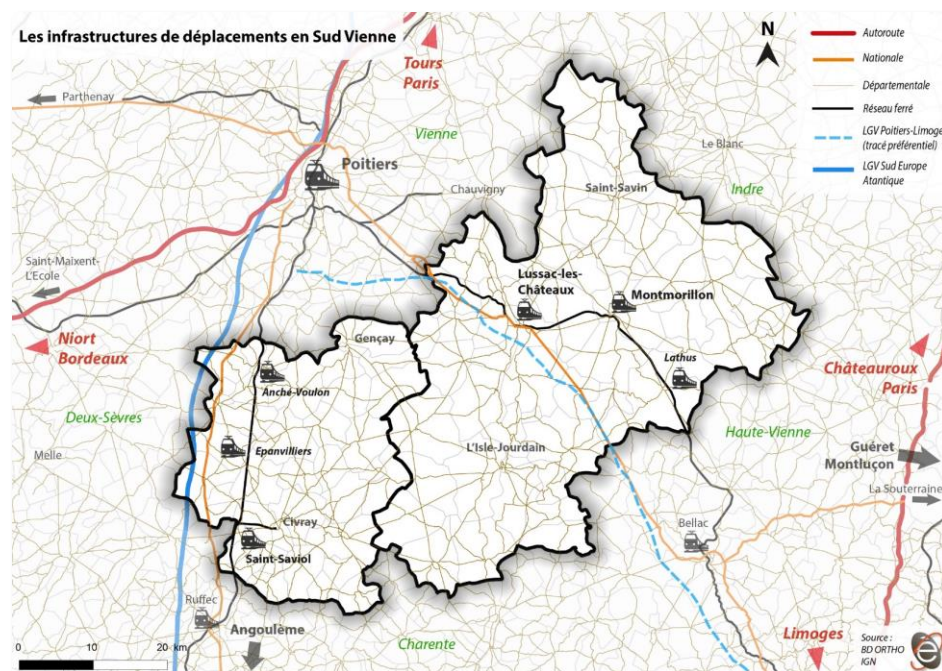
À ceci s'ajoute l'insuffisance des axes routiers qui permettent la circulation d'est en ouest au sein du territoire Sud Vienne, ainsi que des dessertes ferroviaires peu compétitives vis-à-vis de l'automobile.

Au final, l'enjeu de rééquilibrage de la qualité d'accessibilité et d'échanges constitue sans nul doute un enjeu primordial.

II.3.1 DES DEPLACEMENTS NORD-SUD OU LOCAUX

En matière de déplacements domicile – travail, l'observation montre qu'une grande majorité des actifs ayant un emploi (les ¾) travaillent « sur place », soit 16 978 actifs résidant sur le territoire Sud Vienne et y travaillant.

La même observation montre des déplacements majoritaires sur chacun des territoires des Communautés de Communes, et des déplacements assez faibles entre communautés de communes, voire quasi inexistantes entre l'Ouest et l'Est.

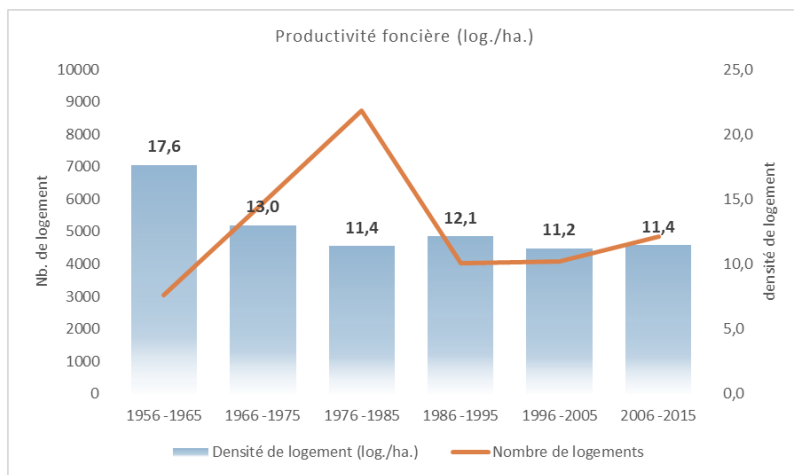


II.4. LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

L'enjeu de la maîtrise de la consommation de l'espace constitue un enjeu national, même si, en Sud Vienne, cette question revêt une importance un peu moins forte.

Une première exploitation des chiffres permet d'afficher **une consommation de 632,2 hectares entre 2006 et 2015 pour l'urbanisation, soit un rythme de 63 ha/an**. 67% de cette consommation correspond à la construction de maisons suivie par 28% urbanisée à vocation d'activités. **Elle est en augmentation de +11,8 ha par an par rapport à la période 1996-2005.**

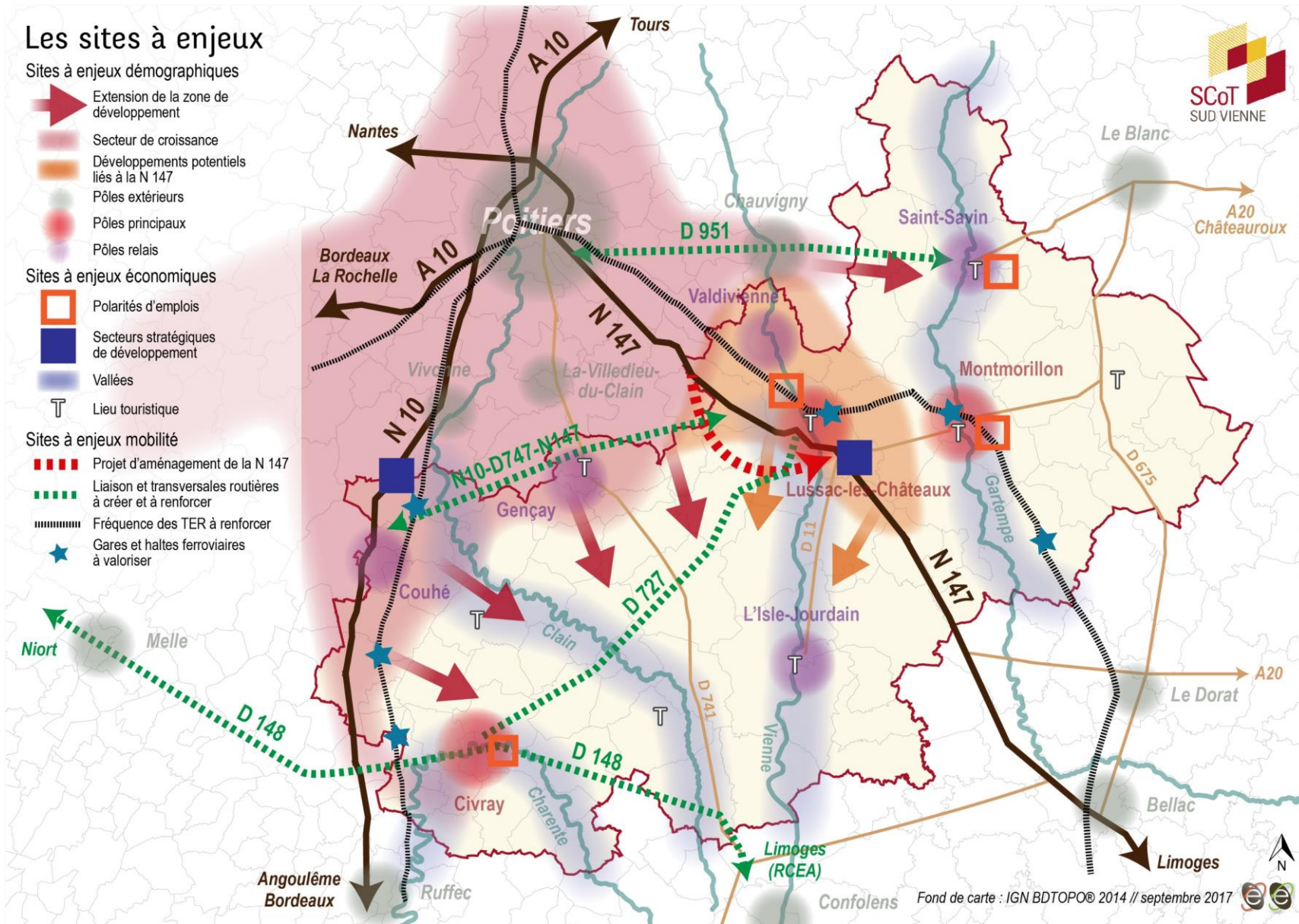
Lorsque le nombre de logements et la consommation augmentent, la productivité foncière est stable, faible et ne s'améliore pas à l'échelle du SCoT (11,4 log/ha entre 2006 et 2015).



L'observation montre également une surface individuelle moyenne de plus en plus grande à mesure que le niveau de polarité s'affaiblit : c'est-à-dire que plus l'offre urbaine est faible, moins la productivité foncière moyenne est importante.

II.5. EN SYNTHÈSE

- Un besoin de logements dont le rythme est supérieur à la croissance de la population pour tenir compte du desserrement ;
- Un rythme de construction entraîné essentiellement par le besoin en résidences principales ;
- Une forte augmentation du nombre des logements vacants (13,5 % du parc en 2013), qui touche en premier les cœurs de bourgs et de villages ;
- Une offre de logements locatifs, et notamment de logements sociaux, faible, ce qui risque de pénaliser l'accueil de jeunes et de jeunes ménages d'actifs.
- Des déplacements très majoritairement routiers ;
- Un déséquilibre de la desserte routière entre l'ouest et l'est, qui menace la capacité de développement des espaces situés à l'est du Sud Vienne ;
- Une insuffisance des infrastructures routières transversales permettant la circulation entre les parties est et ouest du territoire Sud Vienne ;
- Une consommation d'espaces d'environ 63 ha par an sur les 10 années de la période 2006-2015, toutes activités confondues, en augmentation par rapport à 1996-2005 ;
- Une productivité foncière qui reste stable (11,4 log/ha), même lorsque le nombre de logements produits augmente, ce que l'on peut expliquer par un nombre de logements produits encore trop faible pour entraîner un accroissement de la pression foncière ;
- Une productivité foncière qui s'améliore au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie urbaine des pôles urbains.



CHAPITRE III - L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT



III.1. SYNTHÈSE DES THÉMATIQUES DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

III.1.1 DYNAMIQUE

Sud Vienne est un territoire à dominante rurale polarisé par les 3 pôles urbains de Montmorillon-Saulgé, Lussac-les-Châteaux et les communes adjacentes de Valdivienne, « Civaux et Mazerolles » et Civray associée à Savigné et Saint Pierre d'Excideuil.

Malgré une forte baisse de population avant les années 90, excepté en première couronne de Poitiers, on constate une stabilisation voire un regain ces dernières années.

Néanmoins, cette baisse de population n'a pas eu pour conséquence une baisse de consommation d'espace et de création de logements ce qui a créé de la vacance. La tendance se stabilise à présent à 5 à 6 logements par ha (parcelles de 1500 à 2000 m²) pour une consommation moyenne de 18 ha par an principalement dédiée à l'habitat individuel.

III.1.2 PAYSAGES ET OCCUPATION DES SOLS

Le territoire est marqué par une mosaïque de paysages agricoles, mais les tendances à l'effacement des zones bocagères d'élevage et au développement des zones pavillonnaires favorisent une banalisation des paysages agricoles et périurbains. Pourtant, le territoire possède un beau patrimoine bâti et l'atout de l'attrait de ses vallées qui marquent durablement les paysages.

➤ Menaces

- La périurbanisation en lotissement qui ne permet plus une lecture claire des centres urbains et des coupures d'urbanisation entre bourgs et hameau
- L'effacement des zones bocagères au profit d'openfield.
- La vacance des centres urbains anciens au profit des pavillons résidentiels périurbains.

III.1.3 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

La part des milieux gérés, réglementés ou protégés est relativement faible en Sud Vienne alors que ce territoire bénéficie d'habitats et espèces remarquables.

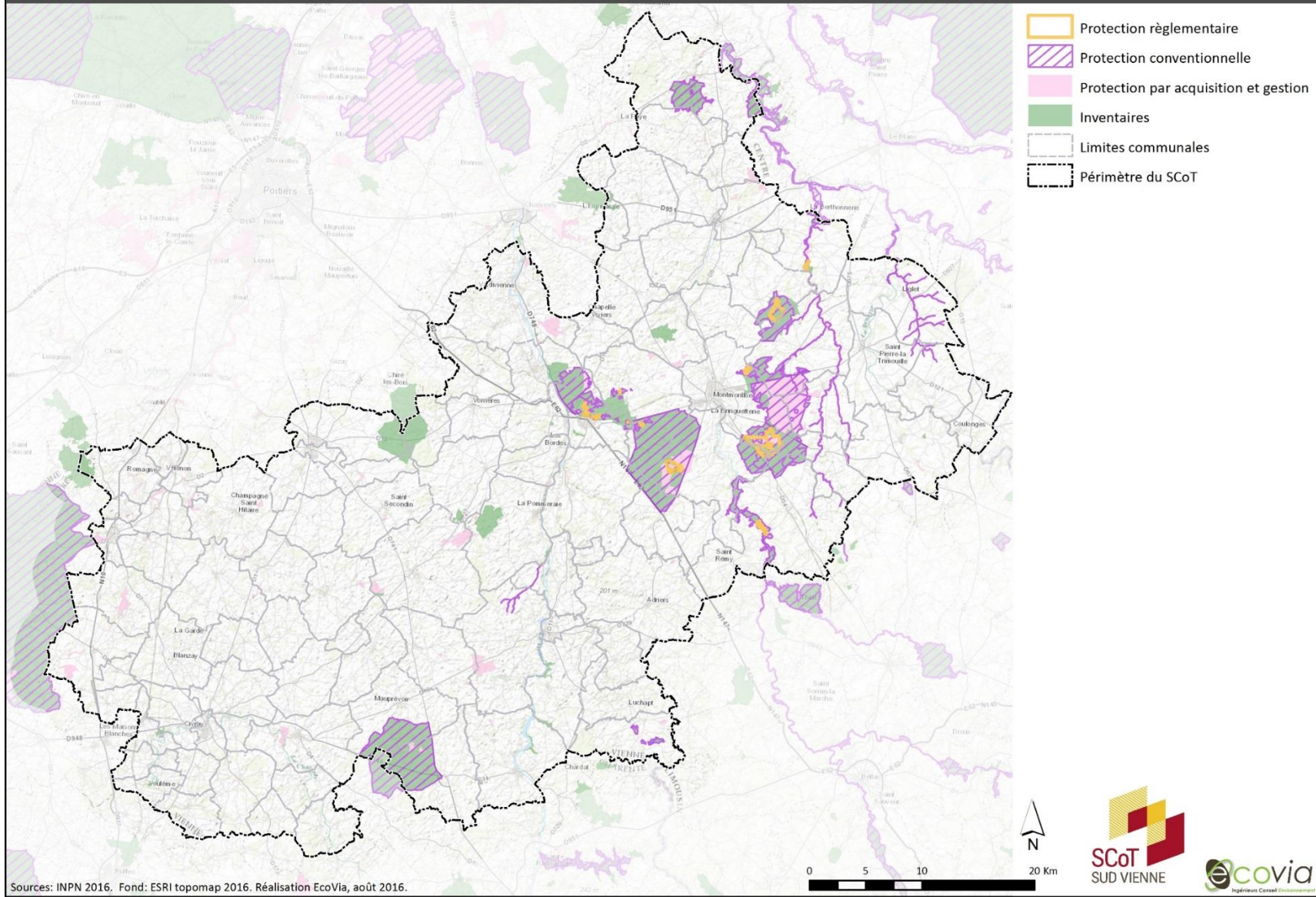
Voir carte ci-dessous.

Les attentes réglementaires de l'identification de la trame verte et bleue constituent une opportunité pour le territoire de mettre en avant des milieux d'intérêt à travers le SCoT : cours d'eau et vallée, brandes, ... mais nécessitent également un travail sur les ruptures de continuités : maîtrise de l'urbanisation linéaire, perméabilité de l'autoroute, des routes nationales, de la future ligne de TGV...

➤ Menaces

- L'artificialisation des ZNIEFF qui ne bénéficient pas de protection,
- La fragmentation du territoire par les infrastructures de déplacements : LGV, voie ferrée, travaux doublement de la nationale 147, trafic sur les routes principales
- L'évolution des pratiques agricoles défavorables au maintien des zones humides, éléments bocagers et vie des sols
- L'expansion des espèces exotiques envahissantes : Jussie, Renouée du Japon, Erable négundo, etc.

Synthèse des périmètres de protection et d'inventaires sur le SCoT Sud Vienne



III.1.4 GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

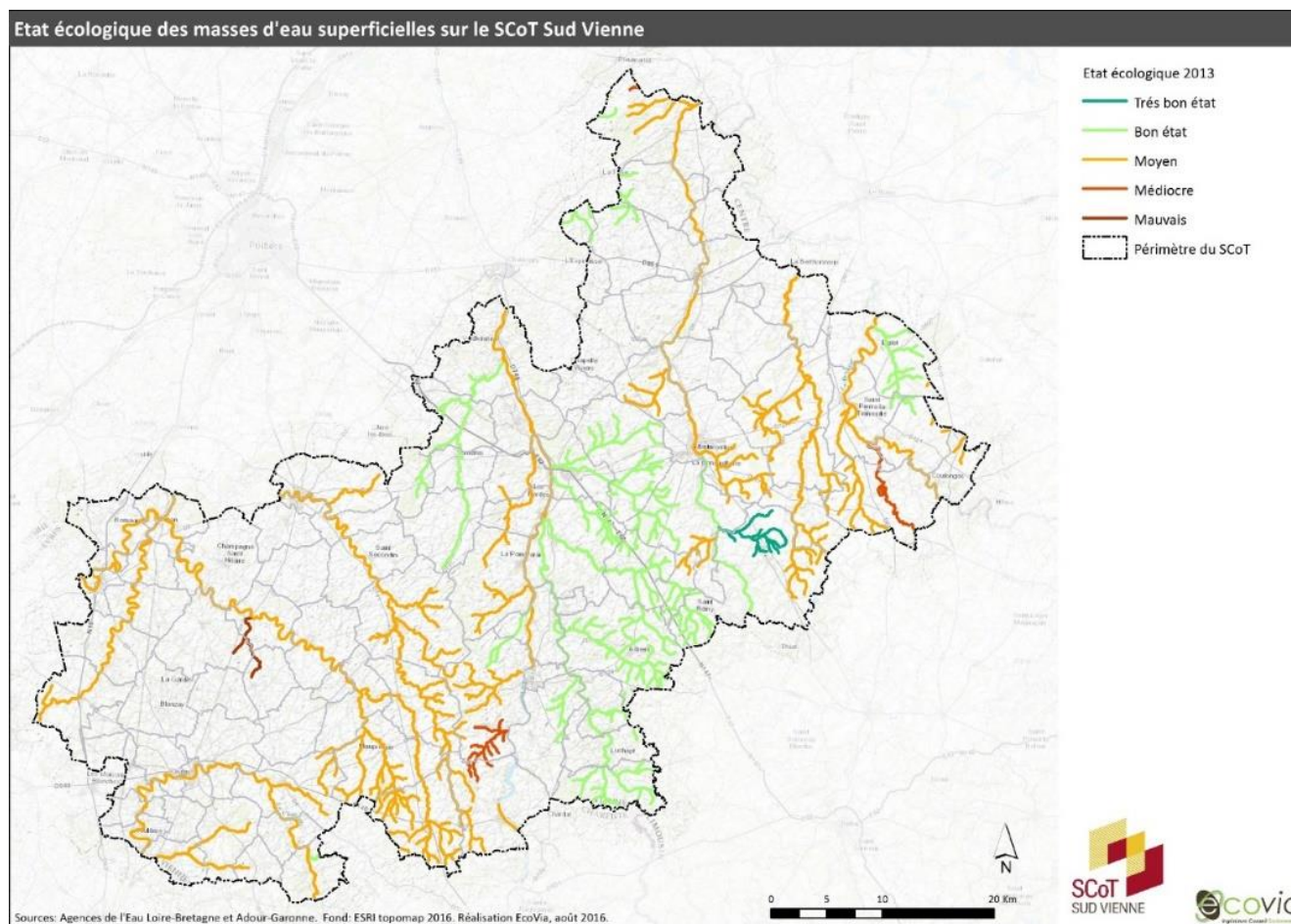
L'état écologique des cours d'eau est majoritairement dégradé avec 56% des masses d'eau superficielles en état moyen. Les facteurs de détérioration sont l'état morphologique, l'équilibre hydrologique, la présence d'obstacles et de pesticides.

Malgré une qualité de l'eau distribuée 100 % conforme aux attentes réglementaires, la ressource en eau (masses d'eaux souterraines et superficielles) reste en sujet sensible pour le territoire au vu de la dégradation de l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau et des pressions fortes par le prélèvement.

Pour assurer une bonne gestion de la ressource et de son partage, des outils se mettent en place : Contrat Territorial de Gestion Quantitative du bassin du Clain, SAGE du Clain, SAGE de la Charente, SAGE de la Vienne, périmètres de captage, programme « Re-resource », zones de répartition des eaux, application de la directive nitrates. Des améliorations sur les rejets d'eaux usées (assainissement collectif et non collectif) doivent également être entreprises.

➤ Menaces

- La dégradation des masses d'eau en termes de qualité (endiguement, destruction des annexes hydriques...)
- Une dégradation des masses d'eau superficielles par les eaux usées, pesticides et nitrates
- Des conflits liés au partage des eaux
- Un manque de connexion entre les ressources en cas de pollution



III.1.5 ÉNERGIES, ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) ET QUALITE DE L'AIR

➤ *Qualité de l'air*

La qualité de l'air est ponctuellement altérée en Sud Vienne par des alertes aux particules et de manière plus diffuse (état de fond) par les rejets d'ammoniac en lien avec l'élevage intensif (porcheries industrielles). Le long des axes routiers, la qualité de l'air est également fortement dégradée par les émissions d'oxyde d'azote (NOx). Les émissions par habitant en Sud Vienne sont supérieures à la moyenne de la Vienne pour tous les polluants de l'air, mais restent inférieures aux émissions d'un français moyen (moyennes nationales).

Les particules de moins de 10µm (PM10) contenues dans l'air sont désormais classées cancérogènes pour l'homme par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). L'augmentation des taux de **particules fines** dans l'air est facteur de risques sanitaires (maladies cardiovasculaires, altération des fonctions pulmonaires, cancer du poumon et diminution de l'espérance de vie). Ces particules sont d'origine naturelle et humaine. Parmi les particules issues des activités humaines, on note : les résidus de consommation d'énergie (bois buche pour le chauffage, pétrole dans les déplacements motorisés et centrales thermiques...), les résidus agricoles, les émissions d'industries utilisant des aérosols...

➤ *Emissions de Gaz à effet de serre*

Actuellement les émissions de gaz à effet de serre par personne sont faibles, mais en forte progression depuis 1990.

➤ *Energies*

Le Sud Vienne présente une mixité énergétique variée et des potentiels de développement élevés, mais nécessite un accompagnement au développement par les politiques publiques, notamment sur l'éolien dont la croissance se fait à un rythme soutenu.

➤ *Menaces*

- Le développement des déplacements motorisés émetteurs de GES, particules et oxydes d'azote ;
- Le développement d'une agriculture très intensive générant ammoniac et particules ;

- Le manque de capacité du réseau électrique qui pourrait revoir à la baisse les ambitions de développement des énergies renouvelables ;
- La prolifération des éoliennes dont les demandes de permis se multiplient.

III.1.6 NUISANCES SONORES

Le territoire de Sud Vienne est majoritairement en zone calme pour les nuisances sonores. Seules 6 infrastructures routières et 1 infrastructure ferroviaire sont classées bruyantes, mais la réglementation prend en compte le besoin de retrait pour limiter l'incidence de ces nuisances sur la population.

Aucun point noir de bruit recensé. Un **Point Noir Bruit (PNB)** est un **bâtiment sensible**, c'est-à-dire une habitation, ou un établissement scolaire, de soin santé ou d'action sociale, exposé à des **niveaux de bruit élevés**, vis-à-vis d'une **infrastructure routière ou ferroviaire**.

➤ *Menaces*

- La déviation de la RN147 à hauteur de Lussac-les-Châteaux : nouvelle infrastructure de bruit ;
- Elargissement de la RN 147 : augmentation du trafic et donc du bruit.

III.1.7 DECHETS

L'habitat dispersé du territoire participe à générer des coûts élevés pour les collectivités en termes de ramassage des déchets malgré un faible gisement de la part des ménages et à créer un manque d'apport en déchetterie. Les démarches de mutualisation des moyens entre structures, les infrastructures existantes et l'extension de collecte du tri sélectif sont favorables à un meilleur service et de meilleures performances et répondent aux objectifs du Grenelle.

➤ *Menaces*

- Le développement de zones pavillonnaires éloignées des centres-bourgs.

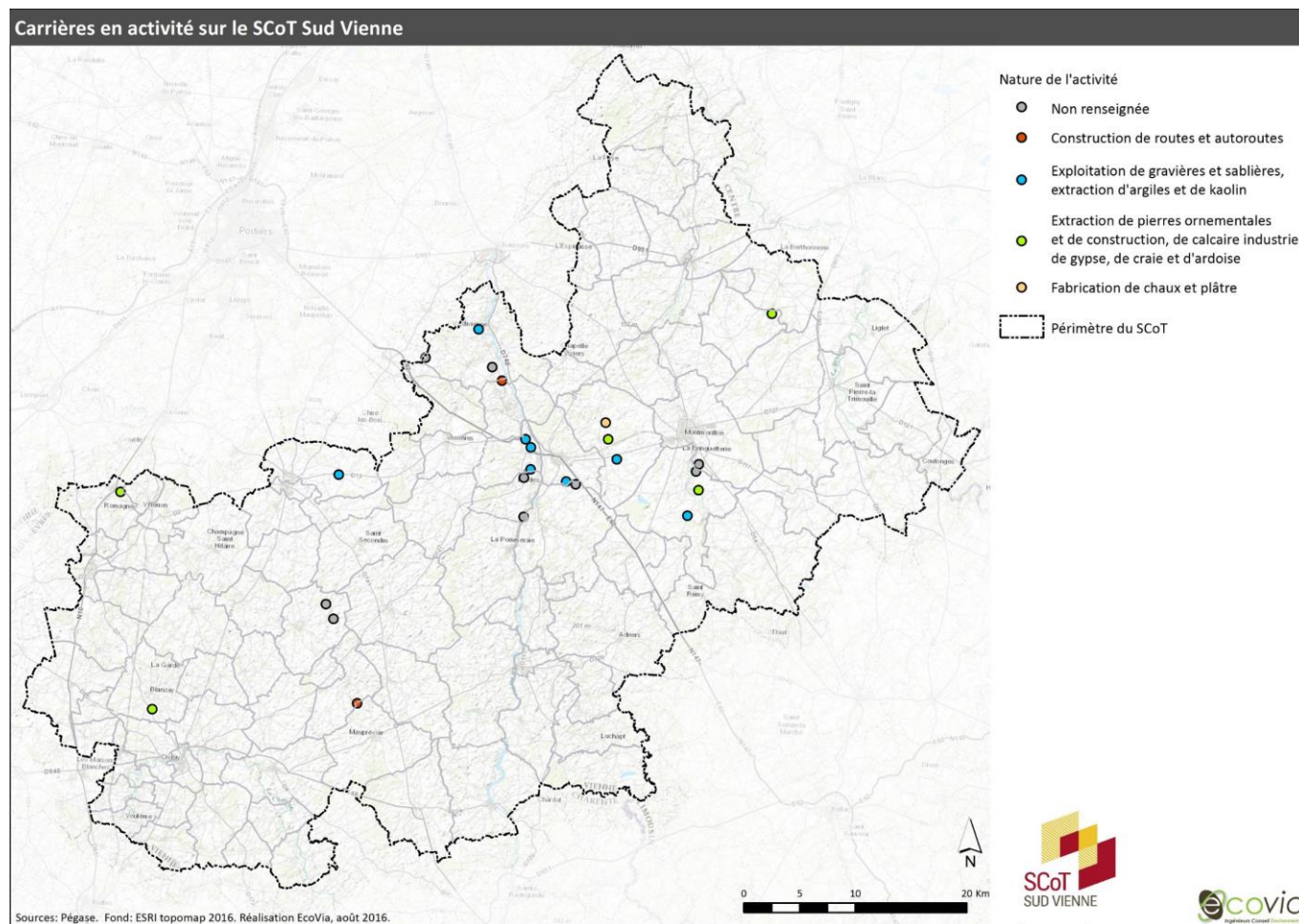
III.1.8 RESSOURCES MINERALES

Le territoire compte de nombreuses carrières (26 sur 16 communes) permettant un approvisionnement excédentaire en gravillons (export), mais insuffisant en roches éruptives (import).

L'enjeu pour le territoire est d'anticiper les besoins d'extension, ouverture et réhabilitation pour intégrer en amont les incidences négatives sur l'environnement que peuvent générer les activités extractives.

➤ Menaces

- L'absence de restauration/réhabilitation après arrêt de l'exploitation,
- La gestion de la cohabitation entre riverains et nuisances liées à l'extraction de matériaux,
- L'anticipation des projets d'extension ou ouverture de carrières.



III.1.9 SITES ET SOLS POLLUES

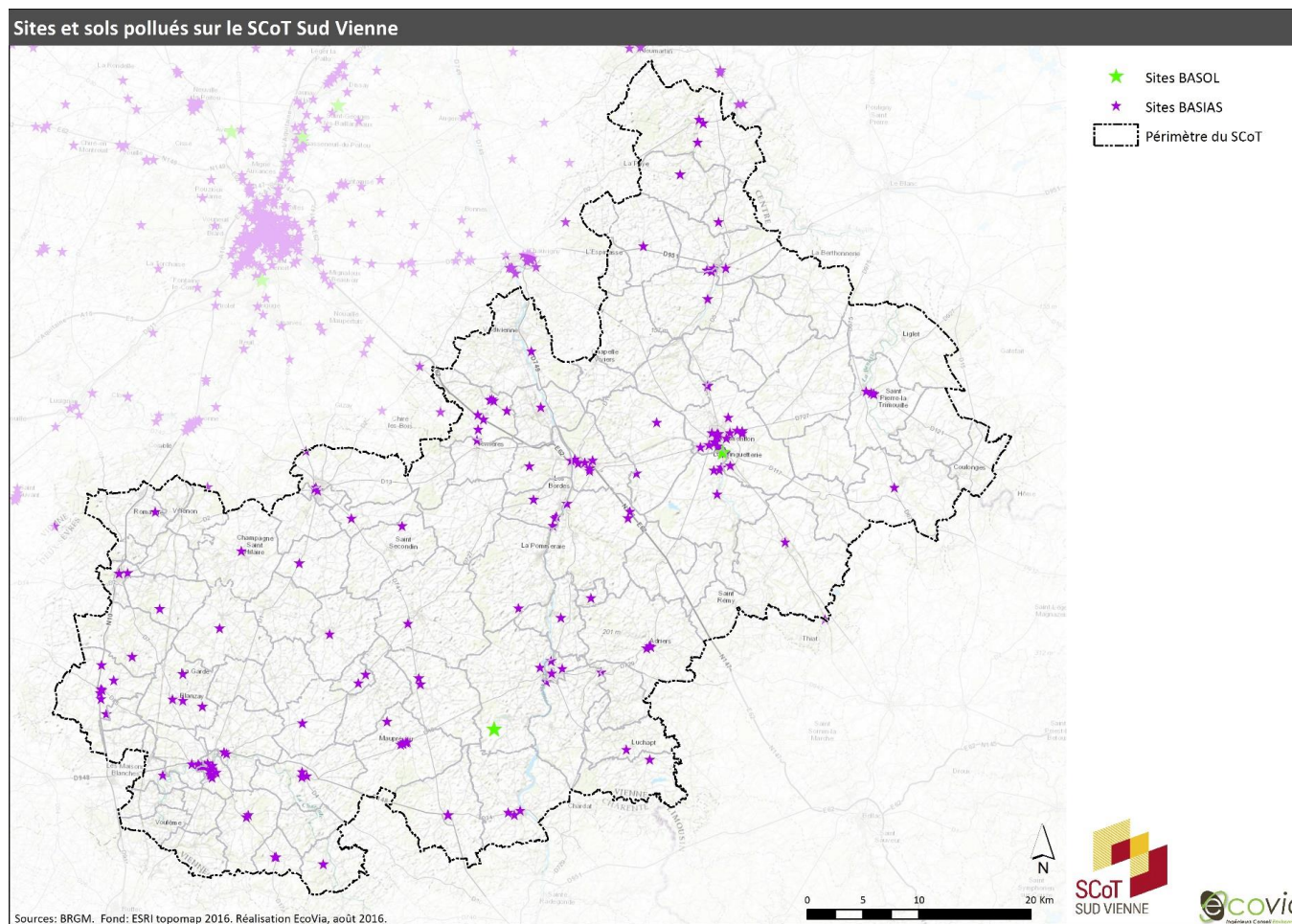
Sud Vienne compterait potentiellement 497 sites susceptibles d'avoir une incidence polluante sur les sols et eaux de leurs alentours, dont 60 en activité. Deux sites : Decons (Le Vigeant) et l'usine d'émulsion de Saulgé sont reconnus comme ayant une incidence avérée sur leur environnement (eau notamment).

Le territoire compte également 138 installations classées pour la protection de l'environnement, majoritairement en lien avec l'activité agricole (élevage de forte capacité, stockage d'engrais...), des carrières et plus récemment des projets de développement d'énergies renouvelables (parc d'éoliennes principalement). Parmi ces ICPE on compte 2 sites SEVESO (sites sont la quantité de matières dangereuses nécessitent des mesures particulières).

➤ Menaces

- L'évolution des sites et sols pollués sans activité vers de la friche ;
- Un risque sanitaire pour les populations ayant l'usage de sites pollués

Commune	Entreprise	Type SEVESO
Saint-Pierre-d'Exideuil	Centre Ouest Céréales	Seveso bas
Saint-Saviol	Société coopérative agricole COREA	Seveso bas



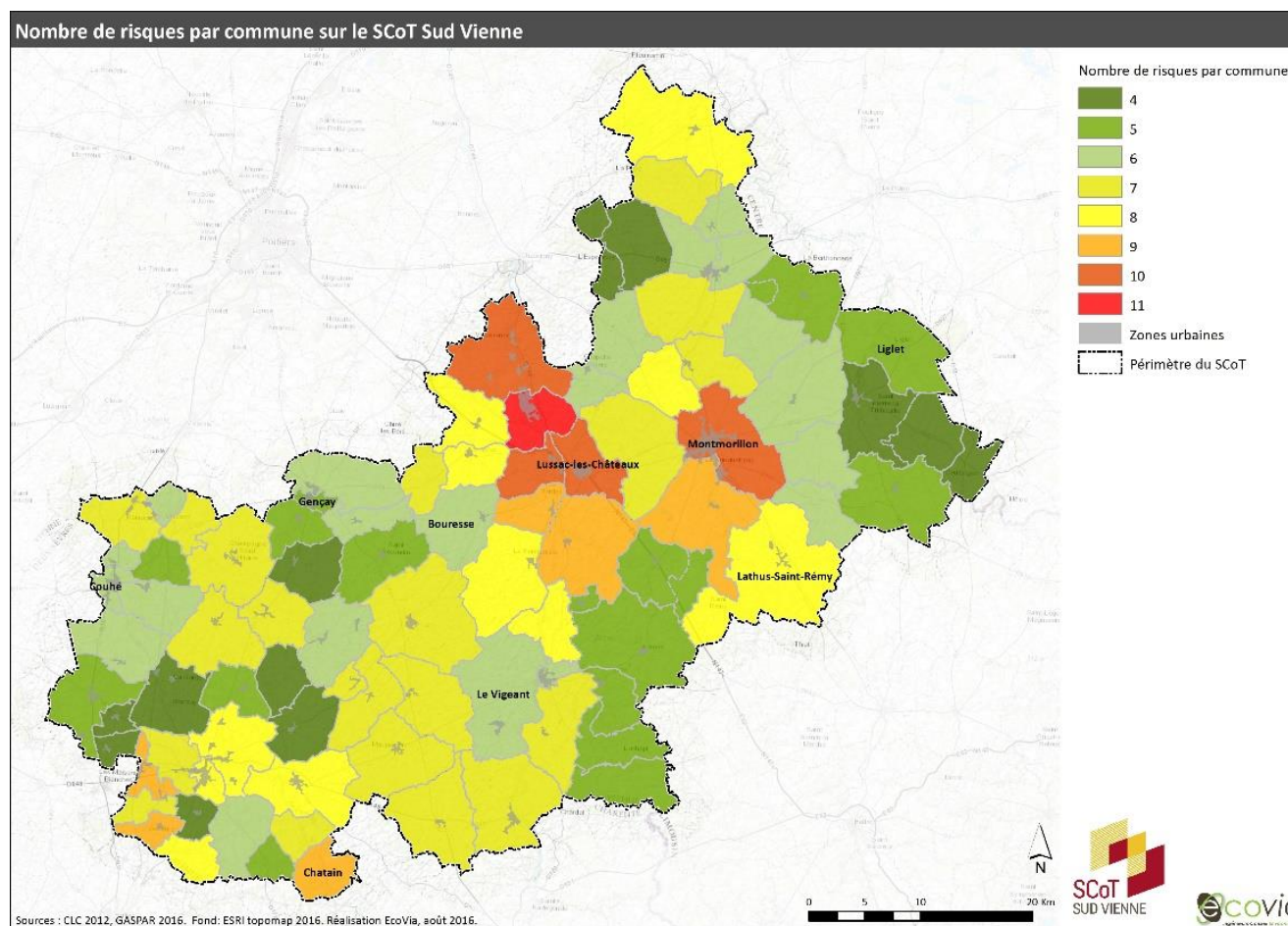
III.1.10 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Enfin le territoire est confronté à une pluralité des risques naturels et technologiques : risque l'inondation et de coulées de boues, gonflement et retrait des argiles, effondrement de blocs, rupture de barrage, risque nucléaire, transport de matières dangereuses, etc.

Des documents s'attèlent à anticiper et prévenir ces risques : Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation recouvrant les communes à risque sur la Vienne et Montmorillon, PPR mouvement de terrain à Montmorillon, Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour le risque nucléaire et de rupture de barrage, mais la mise en place des plans de sauvegarde communaux a pris du retard et nécessite une intégration rapide des documents de prévention à l'échelle des communes.

➤ Menaces

- Un accroissement du risque par implantation en zone d'aléa,
- Un accroissement du risque inondation par répercussions des effets de l'imperméabilisation ou des modifications des pratiques agricoles (élimination des haies, retournement des prairies) d'amont en aval.



III.2. SCENARIO AU FIL DE L'EAU – SI LE SCoT N'EXISTAIT PAS

L'avantage du SCoT est d'intervenir à une échelle supra-communale. En l'absence de ce document de planification, chaque commune pourrait continuer de se développer sans logique de renforcement de polarité ou de densification ainsi, certaines en proximité de Poitiers pourraient ne devenir que des villes dortoirs, d'autres dans le Civraisien pourraient continuer à se développer en hameaux...

Une urbanisation désorganisée est à l'origine d'une forte consommation d'espace (pour des zones d'activité lorsqu'elles ne sont pas mutualisées, mais aussi en termes de logements). Cette consommation est préjudiciable pour les espaces naturels, mais surtout pour les espaces agricoles et l'activité économique qui y est liée.

L'avantage de la planification du développement urbain et économique est de cibler les secteurs qui vont accueillir des activités ou de la population et donc :

- D'en concentrer les nuisances : déchets, eaux usées, besoins de déplacements motorisés (émissions de polluants de l'air, de gaz à effet de serre, nuisances sonores), besoins énergétiques et de trouver des solutions en permettant des économies d'échelle (possibilité de développer des chaufferies collectives, transports en communes, stations d'épuration...)
- De dissocier les usages : les activités à risques pour l'environnement pourront être mises à l'écart des zones de logements,
- De maîtriser les enjeux en secteurs soumis à risques ou nuisances sonores.
- D'épargner les secteurs naturels et agricoles et paysages associés nécessaires au fonctionnement du territoire et à sa valorisation : réservoirs de biodiversité et continuités écologiques, terres agricoles maraichères ou de proximité pour les exploitations agricoles...

Actuellement, des outils existent : plans de prévention des risques, plan de gestion Natura 2000, objectifs des SRCAE, SAGE, Schéma départemental des carrières... mais le SCoT permet d'intégrer ces outils spécifiques d'une

partie de l'environnement et d'avoir ainsi une vision transversale dans la planification. Il permet également d'apporter des solutions sur des thématiques particulières telles que la consommation d'espace agricole, la préservation de paysages, les déplacements.

III.3. RECAPITULATIF DES ENJEUX EN FONCTION DES LEVIERS DU SCoT

III.3.1 ENJEUX DE TERRITOIRE

Les SCoT ne sont pas de « simples » documents de gestion de l'espace. Depuis la loi SRU, ils disposent d'un champ d'action élargi aux déplacements et aux logements, ils doivent répondre à une notion de projet et notamment de projet de développement durable.

Le projet englobe donc de façon transversale l'ensemble des composantes économiques, sociales et environnementales de la planification urbaine afin de répondre aux 3 piliers du développement durable.

Les enjeux environnementaux présentés ci-dessous sont issus du diagnostic de territoire établi dans l'état initial de l'environnement. **Il s'agit des enjeux environnementaux auxquels le SCoT doit répondre pour se développer de façon durable au regard des principes du développement durable et des attentes réglementaires.**

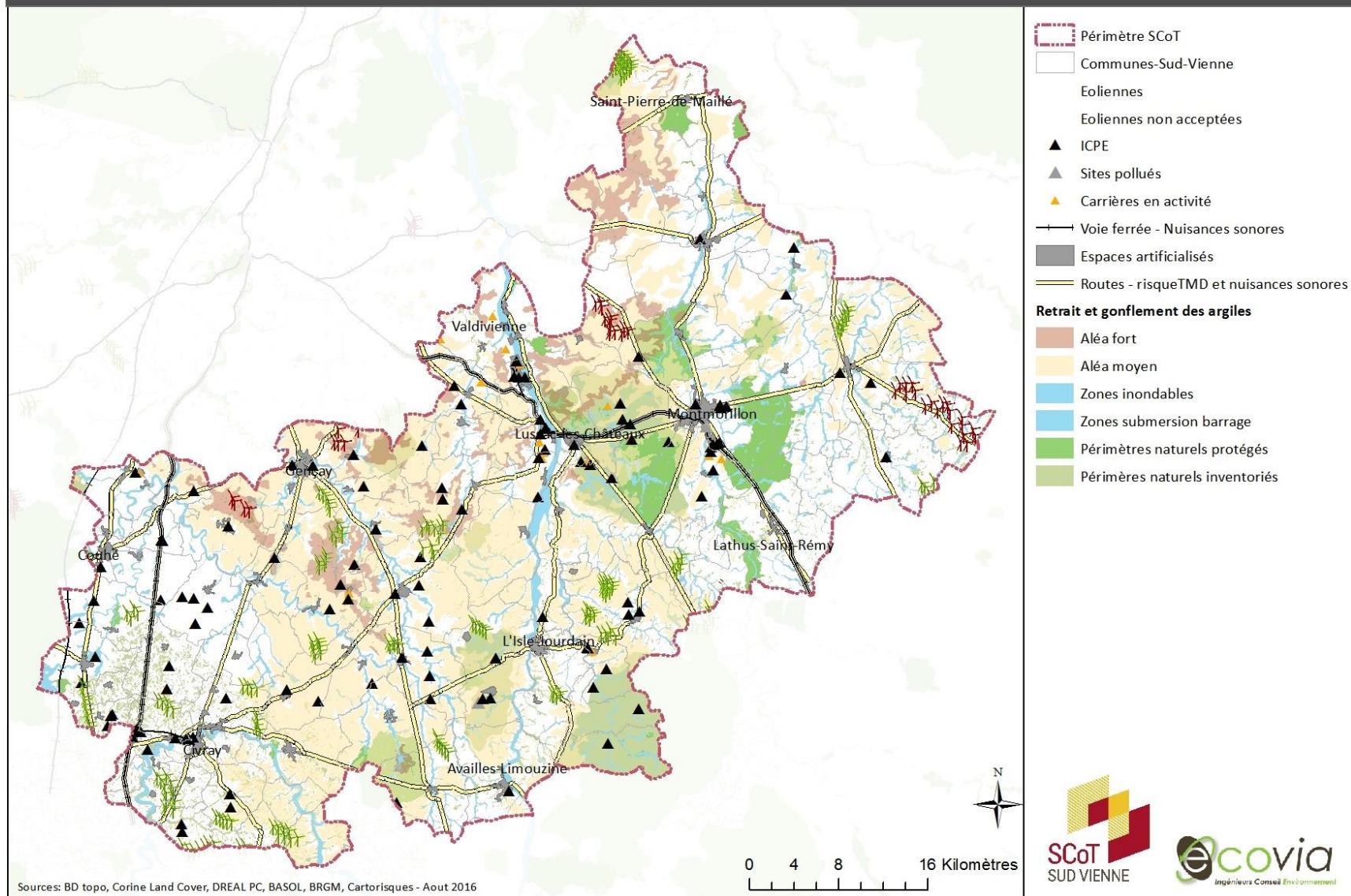
Ces enjeux sont déclinés en sous-enjeux. Il s'agit d'une proposition qui sera affinée en fonction des retours de la maîtrise d'ouvrage.

Selon les thématiques de l'environnement, le SCoT a plus ou moins de leviers d'action. Trois niveaux de leviers d'action sont distingués :

- **Levier SCoT = 1** : le SCoT a peu d'interaction avec la thématique environnementale étudiée. Ses leviers sont quasi inexistant ;
- **Levier SCoT = 2** : le SCoT présente un lien indirect ou modéré avec la thématique. Ses leviers d'action existent, mais il n'est pas le meilleur outil pour répondre aux enjeux de la thématique ;
- **Levier SCoT = 3** : le SCoT a un lien direct avec la thématique, ses leviers sont forts. Le SCoT constitue un outil adapté pour répondre aux enjeux de la problématique.

Thématique	Enjeux	Leviers du SCoT
Paysages et occupation des sols	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la dynamique des centres bourgs, sa réhabilitation et le maintien du bâti patrimonial Maintenir les espaces agricoles périurbains Encadrer le développement pavillonnaire peu qualitatif paysagèrement et consommateur d'espaces naturels et agricoles Maintenir les coupures d'urbanisation (pas d'urbanisation linéaire le long des routes) 	3
Milieus naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les vallées Profiter de la trame verte et bleue pour valoriser les espaces naturels d'intérêt écologique et paysager (cours d'eau, zones humides, bocages...) 	3
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas exploser de population supplémentaire aux risques Ne pas augmenter l'aléa du risque (endiguement des cours d'eau, rectification, destruction de zones humides annexes de cours d'eau, réseaux pluviaux en tout tuyau...) 	3
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer une zone de retrait le long des cours d'eau pour permettre l'atteinte du bon état morphologique des masses d'eau superficielles Intégrer les zones de protection de captage comme zones inconstructibles à préserver Assurer une capacité suffisante des stations d'épuration ou des sols avant raccordement ou implantation de nouveaux logements 	2
Energies, Emissions de GES, pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des alternatives à la voiture : intégration de perméabilités piétonnes entre lotissements, accès aux transports en commun sur les zones d'activités/ d'emplois, facilitation des modes actifs (vélos et marche) dans les centres urbains... Encadrer le développement des énergies renouvelables : où ? Quelles filières ? etc. 	2
Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas exposer de population supplémentaire aux nuisances sonores : respect des distances de retraits le long des infrastructures bruyantes. 	2
Sites et sols pollués	<ul style="list-style-type: none"> Donner une vocation aux sites pollués à l'abandon (friches) N'autoriser la création de nouvelles infrastructures à risques sur des secteurs peu sensibles (pas de sensibilité écologique, à distance des habitations, sans lien avec les masses d'eau...) 	2
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'étalement urbain défavorable aux budgets collecte des collectivités et à l'apport en déchetterie 	1
Ressources minérales	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper l'ouverture, l'extension et la réhabilitation des carrières pour permettre l'activité sans générer d'incidences non maîtrisées sur l'environnement (impact paysager, destruction d'habitat, fréquentation des routes...) 	1

Sensibilités environnementales du SCoT Sud Vienne



III.3.2 UNITES FONCTIONNELLES – SPATIALISATION DES ENJEUX

Les unités fonctionnelles permettent d'appréhender le territoire du Sud Vienne par typologie de territoire et de situation, en travaillant non seulement selon une approche géographique dans certains cas, mais en usage, milieux, fonctions ou problématiques.

Il en résulte 5 unités :

➤ *Zone 1 – périphérie de Poitiers*

Zone 1 : Située à moins de 30 minutes de Poitiers cette première bande a connu une forte pression démographique (excepté en 1bis) et urbaine dans les dernières années. Son développement est notamment lié aux infrastructures routières et s'est fait principalement le long des N10, N147, D951 et D741. Elle compte désormais 4 pôles relais pour le territoire : Valdivienne, Couhé, Gençay et Saint-Savin.

D'un point de vue de l'environnement, cette première zone compte peu de contraintes à son développement (pas de reliefs, peu de risques, pas/peu d'espaces naturels de forte valeur patrimoniale...)

La zone 1 bis diffère de la zone 1 dans sa dynamique de population. Cette zone présente un taux de croissance négatif malgré la proximité de Poitiers. Son rattachement à la zone 1 est motivé par les caractéristiques de proximité de Poitiers, sensibilités environnementales et structure autour des axes routiers.

Enjeux de la zone 1 et 1bis :

- Identifier les polarités et les renforcer,
- Limiter le mitage le long des voies d'accès routiers
- Intégrer les routes de fort trafic en milieu urbain (bruit, pollution de l'air, émissions de GES, paysages de transition plaine agricole/ville...) et naturel (perméabilité pour maintenir la trame verte et bleue)
- Développer des alternatives à l'autosolisme (parkings relais, de covoiturage, transports en commun...)

➤ *Zone 2 : Pôle de Lussac-Civaux-Mazerolles*

Enclave de la zone 1, le pôle de Lussac-Civaux-Mazerolle diffère de la zone de « périphérie de Poitiers » par un bassin économique plus important et donc une plus grande indépendance de Poitiers ainsi que des enjeux environnementaux plus forts : zone de risques inondation, nucléaire sensibilité des milieux naturels à proximité (Site Natura 2000 de « Forêt et pelouses de Lussac-les-Châteaux ») et présence de carrières et sites et sols pollués.

De plus, cette zone est soumise au projet de doublement de la RD147 qui aura une incidence certaine en termes de nuisances sonores, ruptures des continuités écologiques, consommation d'espace et de ressource minérale.

Enjeux de la zone 2 :

- Ceux de la zone 1,

Plus :

- Intégrer les risques naturels et technologiques dans les projets d'aménagement,
- Anticiper l'extension des carrières,
- Améliorer la perméabilité des infrastructures de déplacement (voies ferrées, routes)

➤ *Zone 3 : Montmorillon*

Pôle principal du territoire, Montmorillon connaît une entité propre (peu soumise à Poitiers) en termes d'emplois, déplacements, services et commerces. Cette polarité est toutefois comprise dans un environnement de grande richesse avec le passage de la Gartempe en son centre et la présence des brandes de Montmorillon et bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs, pelouses sèches... Les risques naturels y sont importants notamment les mouvements de terrain qui donnent lieu à un plan de Prévention des Risques. Actuellement la voie ferrée permet une jonction de moindre incidence environnementale avec Poitiers (moins de gaz à effet de serre, pas d'émissions de polluants atmosphériques, moins de besoins énergétiques...), mais le projet de LGV pourrait amoindrir la fréquence de desserte de la ville.

Enjeux de la zone 3 :

- Permettre le renforcement de la polarité dans le respect des sensibilités de son environnement (consommation d'espaces naturels et agricoles de moindre valeur)
- Intégrer les risques naturels dans les projets d'aménagement,
- Intégrer les sites pollués (Basias et Basol) dans le développement urbain
- Travailler la qualité des paysages urbains et leur transition avec les milieux naturels et agricoles alentour
- Anticiper et maîtriser les effluents liés aux concentrations de population : émissions de déchets, eaux usées, eaux de ruissellement, polluants de l'air (PM10 et NOx), nuisances sonores par des formes urbaines adaptées (non nécessité de déplacements motorisés, infiltration à la parcelle...)

➤ Zone 4 : Civraisien en Poitou

Le Civraisien en Poitou est polarisé autour de la ville de Civray, mais l'absence de contraintes environnementales : peu de risques, pas de reliefs, peu d'éléments naturels remarquables (y compris réseau de cours d'eau et bocage) ... ont participé au développement d'une multitude de hameaux et bourgs malgré une baisse de population entre 1990 et 2011.

L'agriculture pratiquée est majoritairement tournée vers les grandes cultures et l'élevage hors-sol. Le territoire bénéficie des terres les plus profondes, planes et mécanisables donc bonnes pour l'agriculture.

Enjeux de la zone 4 :

- Réserver le développement urbain aux centres-bourgs en favorisant la réhabilitation/rénovation de l'ancien,
- Stopper la dynamique d'étalement et de mitage pour maintenir les terres agricoles dont les capacités sont importantes,
- Travailler les transitions entre villes et campagne (entrée de ville et coupures urbaines)

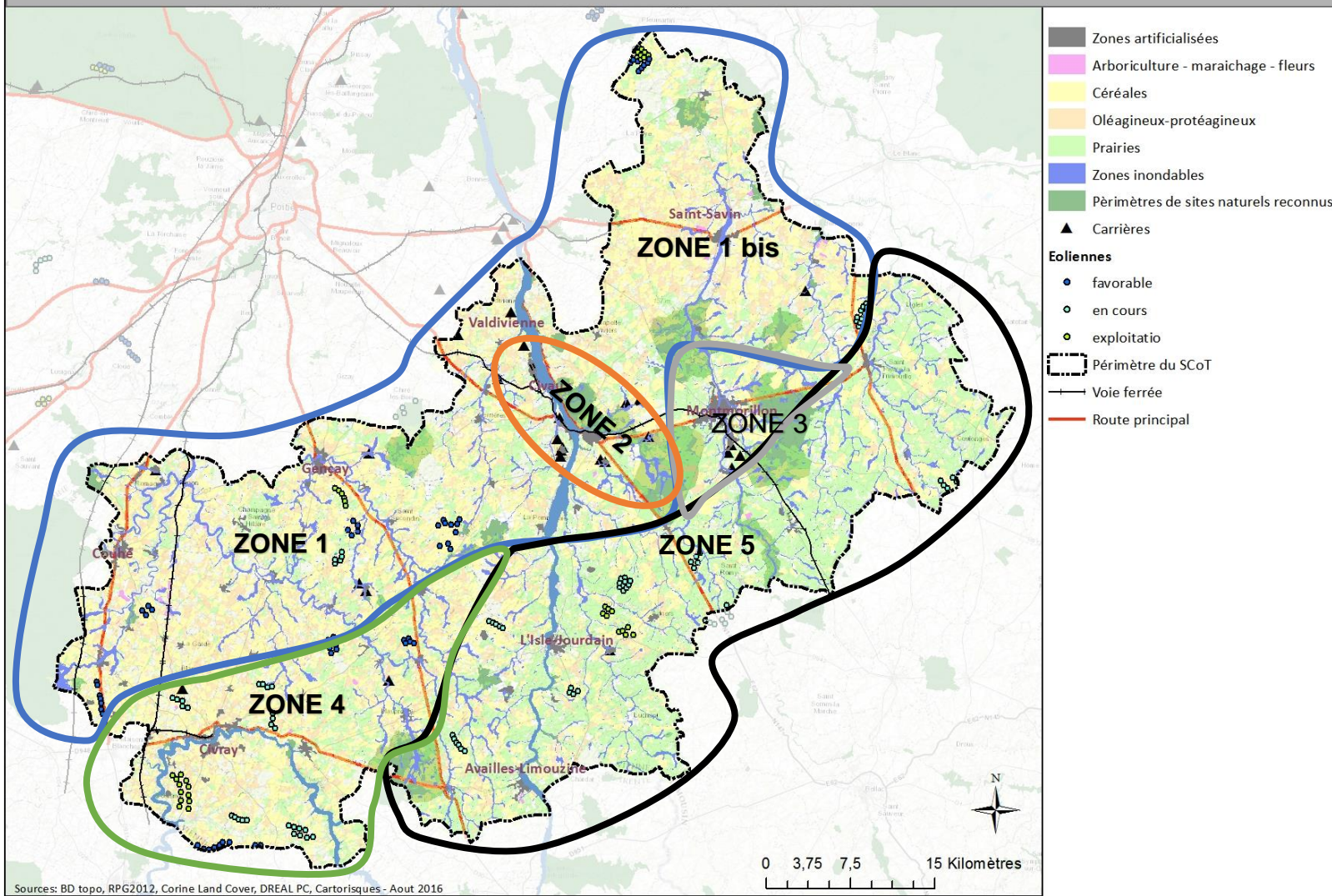
➤ Zone 5 : les contreforts du Massif Central

Malgré une démographie en baisse, les contreforts du massif central ont tout de même des enjeux à prendre en compte puisque cette zone rassemble les plus forts enjeux de biodiversité en lien avec la densité de haies, mares et ruisseaux (de tête de bassin versant). Cette richesse ainsi que la beauté des paysages s'appuient sur des pratiques agricoles liées aux élevages bovins et ovins en perte de nombre.

Enjeux de la zone 5 :

- Maintenir l'élevage traditionnel,
- Limiter la pression (notamment de l'assainissement non collectif et de l'agriculture) sur les masses d'eaux puisqu'elles se situent en tête de bassin versant,
- Identifier, valoriser, pérenniser les paysages agricoles,
- Réserver le développement urbain aux centres-bourgs en favorisant la réhabilitation/rénovation de l'ancien.

Unités fonctionnelles en SCoT Sud-Vienne





www.scot-sudvienne.fr

